



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 3
Pouvoir(s) : 1
Votants : 8

Réunion du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mai, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14/05/2024, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Étaient présents :

Monsieur Christophe ARMINJON, Madame Nicole JAILLET, Madame Véronique VULLIEZ, Madame Anne Marie DEVILLE, Madame Mireille DUNOYER, Madame Nicole GERARD, Madame Eléonore PIERRON

Étaient absents :

Madame Catherine PERRIN, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Madame Brigitte RAMBAUT

Pouvoir(s) :

pouvoir de Monsieur Jean DORCIER à Madame Nicole JAILLET

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, Directrice du C.C.A.S.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL240522_07

FINANCES**OBJET : BUDGET ANNEXE 2024 - Budget supplémentaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

Considérant l'affectation des résultats,

Il est proposé le budget supplémentaire afin de procéder au financement des opérations nouvelles présentées et récapitulées sur l'état ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

<i>IMPUTATION</i>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
chap/article	section			
012/64518	H	753,00		Complément crédits rattachements 2023 - risque statutaires dépenses de personnel en Hébergement
012/64518	S	409,00		Complément crédits rattachements 2023 - risques statutaires dépenses de personnel en Soin
011/6287	H	415,36		Complément crédits rattachements 2023- refacturation frais de gestion (affranchissement)
018/7488	H		1 577,36	Complément crédits subvention équilibre
		1 577,36	1 577,36	

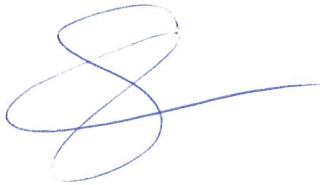
INVESTISSEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
001/001	01		220 504,40	Excédent d'investissement 2023
21/2188	H	238,08		reste à réaliser 2023 - chariot de ménage
23/2314	H	94 411,74		reste à réaliser 2023 - provision travaux réaménagement de salle de bains
23/2314	H	288,00		reste à réaliser 2023 - réfection peinture 5ème étage
13/1312	H		8 953,45	reste à réaliser 2023 - subvention équipement par le budget principal
21/2188	H	202,45		remplacement plaque de cuisson (studio 410)
23/2314	H	438,00		diagnostic amiante avant réalisation travaux sur l'ascenseur principal
23/2314	H	7 436,76		Remplacement d'organes de suspension et câbles de l'ascenseur principal
23/2314	H	126 442,82		Ajustement crédit travaux Résidence
		229 457,85	229 457,85	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :
Décide à l'unanimité

- D'ADOPTER le budget supplémentaire pour le budget annexe du CCAS.

Secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Président du CCAS
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé